



TALENCE
GESTION

OPCVM
TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE

RAPPORT ANNUEL
Au 29 septembre 2023

Exercice 2022-2023

Fonds Commun de Placement de droit français
Société de Gestion : TALENCE GESTION - 38 avenue Hoche 75008 PARIS
Dépositaire : CACEIS Bank, Société Anonyme - 89-91, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge

CLASSIFICATION

Actions françaises

AFFECTATION RESULTAT

	Caractéristiques				
	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Minimum de souscription initiale
Parts AC	FR0013510310	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	Une part
Parts IC	FR0013510658	Capitalisation	Euro	Tous s Institutionnels et assimilés	500.000 euros
Parts CS	FR0013510674	Capitalisation	Euro	Part réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers autres que la société de gestion et agréés par la société de gestion	Une part
Parts FC	FR0013510666	Capitalisation	Euro	Institutionnels et assimilés	1.000.000 euros

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE est d'offrir une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à l'indice Euronext CAC 40 ESG Net Return (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée (5 ans) tout en intégrant des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans le processus de sélection, principalement basé sur la thématique Social, celle de la création d'emploi en France.

Le fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

L'objectif de développement durable au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure » est atteint en investissant dans des actions de sociétés de moyennes et grandes entreprises françaises sélectionnées sur la base de critères extra financiers ayant trait à la création d'emploi, la qualité de l'emploi, et à la transparence de l'information en matière d'emploi. La thématique emploi du fonds s'inscrit dans une approche socialement responsable et une démarche de recherche d'impact relatif à la création d'emploi en France. La sélection des entreprises est également basée sur l'analyse de leurs pratiques en matières sociales, environnementale et de gouvernance, et liée à la gestion des parties prenantes.

INDICATEUR DE REFERENCE

Indice Euronext CAC 40 ESG Net Return (dividendes réinvestis) (Code Bloomberg : CACESG NR Index) : indice publié en € par la société Euronext Paris S.A., composé de 40 actions d'entreprises essentiellement françaises sélectionnées sur la base de critères en matière de développement durable tout en visant à réduire l'empreinte carbone de l'indice (pondérée) par rapport à son univers de départ, l'indice Euronext CAC Large 60.

L'indice Euronext CAC 40 ESG Net Return (dividendes réinvestis) n'est ainsi pas aligné sur les caractéristiques ESG qui sont promues par le portefeuille de TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE. Le FCP n'a pas vocation à répliquer cet indice. Celui-ci n'est qu'un élément d'appréciation a posteriori de la performance.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'investissement sera réalisé en actions de sociétés françaises de moyennes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 et 5 milliards d'euros) et de grandes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros), de tous secteurs d'activité, par l'application d'une politique d'investissement intégrant des critères financiers et extra-financiers dans le domaine de l'emploi, de type « E univers », parmi un univers de sociétés dépassant les deux seuils suivants :

- 100 M € de capitalisation
- 250 salariés

En découlera un univers d'investissement d'environ 270 sociétés françaises.

La construction du fonds TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE s'effectuera ensuite en respectant deux étapes :

- L'analyse Score Emploi (extra-financier)
- Dimension financière et gestion active (financier)

Premièrement, l'univers d'investissement fera l'objet tous les ans d'une notation extra-financière, sur la base de neuf critères relatifs aux politiques emplois des sociétés.

L'analyse de ces critères permettra d'obtenir pour chacune des sociétés une notation (score emploi).

Les critères ci-dessous sont donnés à titre indicatif et pourront évoluer :

Effectifs généraux employés :

- Variations relatives des effectifs
- Variations absolues
- Rotations des effectifs

Transparence des informations portant sur :

- Les effectifs de collaborateurs
- Le nombre de jeunes
- Le nombre de seniors
- Le nombre des personnes en situation de handicap
- Le nombre de femmes parmi les salariés

Emploi des jeunes :

- Variations absolues
- Variations relatives
- Parts des alternants dans les effectifs
- Part des jeunes dans les effectifs
- Respects des obligations légales

Emploi des seniors :

- Variations absolues
- Variations relatives
- Parts des seniors dans les effectifs

Emploi des personnes en situation de handicap (PSH) :

- Variations absolues
- Variations relatives
- Parts des personnes en situation de handicap dans les effectifs
- Respect des obligations légales

Objectifs de développement durable (sur 17 ODD) :

- De lutte contre la pauvreté
- D'éducation
- D'égalité des sexes
- De travail décent
- De réduction des inégalités

Politiques explicites en matières :

- De parité
- D'emploi des jeunes
- D'emploi des seniors
- De handicap

Parité homme-femme :

- Variations relatives
- Parts des femmes dans les effectifs

Critères financiers :

Masse salariale rapportée au chiffre d'affaires
Partage des bénéfices avec les salariés

L'approche qui sera mise en œuvre, adaptée à l'étude des moyennes et grandes entreprises, accordera un poids important à la transparence de la communication des sociétés sur ces sujets. La pondération importante initialement affectée à la transparence de la communication (17% en 2020) aura vocation ensuite à diminuer progressivement à mesure que les sociétés communiqueront de manière plus uniforme entre elles sur ces questions.

Les thèmes d'évaluation et les critères de notation seront revus au moins une fois par an (nombre, pertinence, nature des critères). La construction du portefeuille (entrées/sorties) évoluera donc elle aussi à ce rythme. De leur côté, l'allocation et la pondération (relevant, elles, de la gestion financière) pourront varier activement tout au long de l'année.

Une note de 0 à 100 sera donnée à chaque société de l'univers d'investissement. Les pondérations utilisées pour définir celle-ci seront les suivantes : 1 tiers pour les éléments déclaratifs (dont 17% pour la transparence, comme déjà indiqué), 1 tiers pour la création d'emploi global et 1 tiers pour la création d'emploi selon les verticales : Jeunes, PSH et Seniors.

Pour lui fournir les notations en question, TALENCE GESTION recourra à HUMPACT, prestataire spécialisé dans le suivi et l'évaluation des critères liés à l'emploi au sein des entreprises.

La société de gestion a retenu HUMPACT pour son expertise des sociétés cotées françaises, sa méthodologie pour mesurer annuellement l'impact positif que ces sociétés génèrent sur l'emploi en France, la qualité de son référentiel d'analyse et sa couverture de l'univers d'investissement du fonds en matières d'analyse et de notation.

Deuxièmement, à l'issue du processus de notation extra-financier, l'équipe de gestion sélectionnera chaque année des sociétés parmi celles les mieux notées et qui respecteront ses exigences en matière d'analyse financière.

Seront exclus les sociétés productrices de tabac, les sociétés énergétiques dont les profits tirés du charbon sont supérieurs à 20% et exploitant des mines de charbon, les sociétés productrices de pétrole et gaz non conventionnel et enfin les sociétés liées à l'armement militaire controversé.

Par ailleurs, une notation extra-financière globale de type "ESG" sera déployée sur l'ensemble du portefeuille. Cette intégration vise d'une part à garantir une meilleure performance notamment sur le critère des émissions de GES (dimension environnementale) ainsi que d'autre part, d'afficher le profil de notation du portefeuille comparativement à celui de son indice de référence.

La sélection des sociétés retenues fera l'objet d'une analyse financière. L'équipe de gestion opérera une sélection sur la base de trois éléments : 1/ l'appréciation financière et boursière de la société (systématique par un Scoring interne de notation), 2/ sa cohérence sectorielle et 3/ la liquidité du titre.

Ainsi, l'équipe de gestion sélectionnera parmi l'univers d'investissement d'environ 270 sociétés, les émetteurs les mieux notés sur le plan extra-financier en affichant un degré de sélectivité important (environ 40%), dont les fondamentaux financiers auront été analysés et validés. En affichant un taux d'exclusion de près de 40% de l'univers noté, l'équipe de gestion se concentrera ainsi sur un gisement très qualitatif. Ainsi, l'équipe de gestion respectera la méthodologie d'exclusion au moins 20% des moins bonnes notations au sein de l'univers investissable.

Les thèmes d'évaluation et les critères de notation seront revus au moins une fois par an (nombre, pertinence, nature des critères). La construction du portefeuille (entrées/sorties) évoluera donc elle aussi à ce rythme. De leur côté, l'allocation et la pondération (relevant, elles, de la gestion financière) pourront varier activement tout au long de l'année.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

2. Les actifs (hors dérivés)

Les actions

L'investissement du FCP en actions est compris entre 90% et 100% de l'actif net.

Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA via des titres en direct ou à hauteur maximum de 10% en OPCVM/FIA éligibles au PEA, et est exposé à hauteur de 60 % au moins sur le marché des actions françaises, de moyennes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 et 5 milliards d'euros) et de grandes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros) et de tous secteurs.

Dans la limite maximum de 10% de l'actif net, le Fonds peut être exposé sur des marchés actions autres que français.

Dans la limite maximum de 100% de l'actif net, le Fonds peut être exposé sur les marchés de moyennes et grandes capitalisations boursières.

Dans la limite de 10% maximum de l'actif net, le Fonds peut être exposé à des actions de petites capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 100 millions et 1 milliard d'euros) négociées sur le marché Euronext Growth.

Les titres de créances et instruments du marché monétaire

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 10% maximum de son actif net, afin de gérer la trésorerie, en titres monétaires français, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs notés Investment Grade ou non spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion : emprunts d'Etat ou garantis ou assimilés, obligations convertibles, ou emprunts privés de toutes capitalisations.

Le gérant pourra utiliser les instruments suivants d'une maturité à 2 ans au plus :
Bons du trésor ;
Titres de créances négociables à court et moyen termes.
L'investissement dans la poche taux/monétaire est limité à 10% dont maximum 10% en OPC.

Les parts ou actions d'OPCVM/FIA

Le Fonds se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou action d'OPCVM de tous pays de l'UE et en FIA de droit français.

Ces OPCVM/FIA seront utilisés dans un but de gestion de la trésorerie des portefeuilles.

Les OPCVM/FIA sélectionnés pourront être les suivants :

OPCVM/FIA « monétaires » pour gérer la trésorerie dont OPCVM/FIA éligibles au PEA.

Le Fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM/FIA gérés par la société de gestion ou par une autre société de gestion qui lui serait liée.

3. Les instruments dérivés

Néant

4. Instruments intégrant des dérivés

Le FCP peut investir dans des bons de souscription d'actions ou des droits dans le cadre d'OST sur les titres en portefeuille.

5. Dépôts

Le gérant pourra effectuer des opérations de dépôts dans la limite de 10% de l'actif de l'OPCVM.

6. Emprunts d'espèces

Dans le cas de son fonctionnement normal et dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM peut se retrouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Contrat constituant des garanties financières : en garantie de la ligne de découvert accordée par la Banque ou l'Etablissement dépositaire, le fonds lui octroie une garantie financière sous la forme simplifiée prévue par les dispositions des articles L. 431-7 et suivants du Code Monétaire et Financier.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :

Le Fonds n'interviendra pas sur les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres (prises ou mises en pension, prêts ou emprunts de titres), ainsi que sur les contrats d'échanges sur rendement global (Total Return Swap – TRS) soumises à la réglementation SFTR (règlement UE 2015/23/65 du parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015, relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de leur réutilisation).

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risques principaux

Risque de perte en capital :

L'OPCVM ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, produits de taux) et/ou sur la sélection des valeurs et émetteurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants. Sa performance peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque Action :

Si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

L'OPCVM peut à tout moment être totalement ou partiellement sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part par les facteurs extérieurs tels que les développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque lié à la détention d'actions de moyenne capitalisation :

L'OPCVM peut être exposé dans la limite maximum de 10% de son actif net aux actions de moyennes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 et 5 milliards d'euros). Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les actions de grandes capitalisations et peuvent donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Par ailleurs, le volume réduit de ces marchés peut entraîner un risque de liquidité.

Ce type d'investissement peut impacter la valorisation de l'OPCVM et les conditions de prix auxquelles il peut être amené à liquider des positions, notamment en cas de rachats importants, voire rendre impossible leur cession, avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité :

L'OPCVM pourra être exposé dans la limite de 10% maximum de son actif net aux actions de petites capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 100 millions et 1 milliard d'euros) négociées sur le marché non réglementés Euronext Growth, dont le volume de titres cotés réduit et qui est susceptible de rencontrer des risques de liquidités. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.

Risque de taux :

Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser. En raison de sa stratégie d'investissement lui permettant d'investir notamment dans des OPC monétaires, l'OPCVM peut être exposé à ce risque.

Risque de crédit :

L'OPCVM peut être investi, via des OPC, en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs publics ou privés. Ces titres, représentant des créances émises par des Etats ou des entreprises, présentent un risque de crédit ou un risque de signature. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou de défaillance de l'emprunteur (défaut de remboursement), la valeur des obligations détenues peut baisser, entraînant par conséquence une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM

Risque en matière de durabilité :

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

MODIFICATIONS

Changements intervenus au cours de l'exercice

Changement d'indicateur de référence : remplacement de l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis) par l'indice Euronext CAC ESG Net Return (dividendes réinvestis).

Changements à intervenir

Néant.

RAPPORT DE GESTION

L'année 2022 aura été marquée par l'accélération de l'inflation. Déjà engagée suite au choc d'offre post Covid 19, qui a été encore renforcée avec la politique zéro Covid en Chine, l'inflation a fortement accéléré dans le monde et en Europe, du jamais vu depuis près de 40 ans. Pour combattre ce phénomène, les banques centrales ont resserré leur politique monétaire en remontant leurs taux directeurs. L'inflation a continué de surprendre avant d'amorcer un ralentissement en novembre 2022 à +7,1%, après le niveau de 10,6% d'inflation atteint en Europe en octobre 2022. Depuis, l'inflation a décéléré, la conjoncture a poursuivi sa dégradation progressive, visible au niveau des indices PMI en contractions, qui a renforcé les craintes de récession au cours de l'année. Les premiers mois en 2023 ont été marqués par les tensions au sein des banques régionales américaines et l'éclatement du Crédit Suisse. Par ailleurs, signalons la rapide appréciation des taux longs à l'été 2023 dépassant les 4% sur le taux à 10 ans américains. Enfin l'OCDE prévoit une croissance mondiale moindre à +2,9% en 2023, puis 2,7% en 2024. S'agissant de la zone euro, la commission européenne a révisé en baisse sa prévision de croissance en 2023 à +0,6% en 2023 (+1,2% en 2024).

Sur le plan géopolitique, les deux principaux sujets anxigènes ont continué de perdurer sans signaux d'apaisement, à savoir le conflit russo-ukrainien et la relation commerciale entre les US et la Chine.

Dans cet environnement, Talence Humpact Emploi France affiche un gain de 12,21% pour sa part AC, à comparer à +26,78% pour son indice de référence (CAC 40 ESG NR).

Parmi les contributeurs positifs, figurent Hermès et LVMH, leader mondiaux dotés d'excellents bilans, au sein de notre poche Luxe. Du côté des valeurs moyennes, nous retrouvons Sopra-Steria, à la suite des bonnes exécutions opérationnelles et aux acquisitions, dans un contexte toujours porteur pour la transformation digitale, ainsi que Trigano, doté d'un solide carnet de commandes, moins perturbé que l'exercice précédent par le contexte des chaînes d'approvisionnement, sous pressions suite au Covid 19.

A l'inverse, d'une part, nous avons été pénalisés par le contexte de taux, qui a défavorisé les acteurs de la transition énergétique, principalement illustré par Voltalia. De plus l'énergéticien renouvelable a été sanctionné par l'ajustement de son objectif annuel, motivé par une défaillance du réseau brésilien. D'autre part, notre plus grande exposition aux petites et moyennes capitalisations (environ 50% du fonds) a pesé sur la performance relative, comme l'indique la performance des indices liés aux petites et moyennes capitalisations (14,2% pour le CAC Mid & Small NR et +0,7% pour le CAC Small NR). Enfin, citons les replis de nos positions en LNA Santé, petite capitalisation au sein du secteur de la santé, malgré des performances opérationnelles conformes, et Icade, parmi les foncières immobilières cotées.

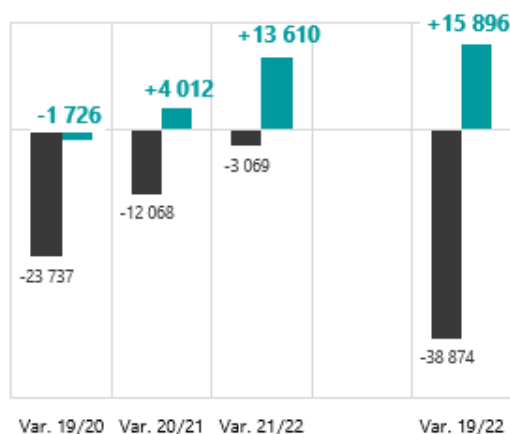
Performances extra-financières :

Performances extra-financières du fonds

Une large contribution à la création d'emploi en France



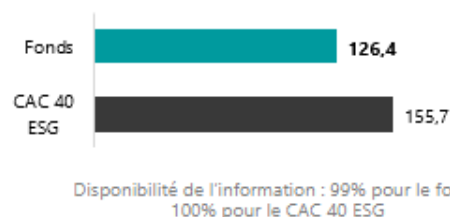
Création ou destruction d'emplois



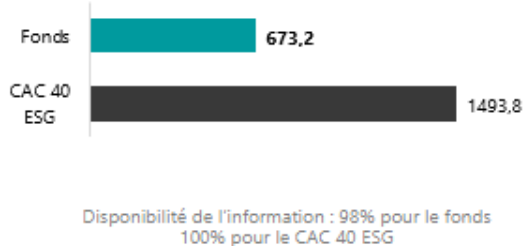
■ Fonds ■ CAC 40 ESG (Index de référence)

Données provisoires
Taux de disponibilité de 96% pour le CAC 40 ESG

Intensité carbone (scope 1+2, tCO₂e/M€ de CA)



Intensité carbone (scope 3, tCO₂e/M€ de CA)



Source : ~~Impact - Finance~~ au 29/09/2023

Document non contractuel - Tout investissement financier comporte un risque de perte en capital.

8

Aller plus loin dans l'impact avec :



La participation à des **opérations de marché** (introduction en bourse et augmentation de capital)



Soutien du développement de l'**économie réelle** et **création d'emplois** en France

Lhyfe



Implantée à Nantes, Lhyfe ambitionne d'implanter de nombreuses usines de production d'hydrogène vert.

FORSEE POWER



Forsee Power opère sur 2 sites en France (Ivry-sur-Seine et Chasseneuil-du-Poitou)

Document non contractuel - Tout investissement financier comporte un risque de perte en capital.

21

Retour sur les principales initiatives d'engagements



Cliquez pour ajouter du texte



✓ Les objectifs de nos démarches



Favoriser la transparence sur les chiffres



Engager les entreprises pour des plans d'actions concrets en faveur de la création d'emplois durables



Suivre dans le temps l'impact des investissements

Ne peut être dissocié des informations communiquées à l'oral

Document non contractuel - Tout investissement financier comporte un risque de perte en capital.

16

Focus sur une démarche d'engagement récente



Score Emploi HUMPACT
★★★★★

Vinci est l'un des leaders mondiaux des concessions, de l'énergie et de la construction. Le Groupe compte plus de 200 000 collaborateurs, dont 50% en France.



Objectifs de l'initiative

- Favoriser la transparence
- Confirmer la démarche du management en termes de création d'emplois durables

✓ Démarche d'engagement qui conforte notre décision d'investissement

Une transparence accrue

- Obtention de données manquantes

Une politique d'embauche volontariste

- Des perspectives en hausse malgré des difficultés de recrutement

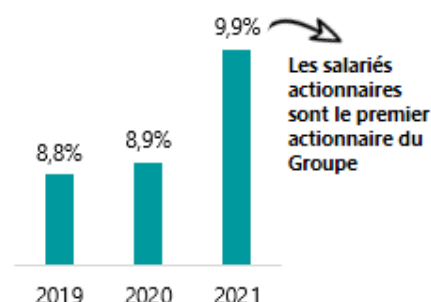
De multiples initiatives « S » vertueuses

- Un programme « **Give me Five** » dédié aux jeunes issus des quartiers prioritaires avec **7 500 jeunes accompagnés**
- **6 680 jeunes en alternance** à travers le dispositif « Apprentissage : VINCI s'engage ! ».
- Un programme « **Habileo** » visant à favoriser le recrutement et l'inclusion des PSH
- Un programme « **Castor** » pour l'actionariat salarié

Une forte contribution au sein des territoires

- 96% d'achats réalisés en France pour les activités Françaises soit 145 300 emplois indirect

Evolution de la part de l'actionariat salarié



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures & ne sont pas constantes dans le temps

Document non contractuel - Tout investissement financier comporte un risque de perte en capital.

30

Le fonds n'a pas mis en place de techniques de gestion efficaces (opérations et cessions temporaires de titres) sur l'exercice 2022/2023.

Le ratio de 75% minimum d'investissement en titres éligibles au PEA a été respecté au cours de l'exercice.

Au 29 septembre 2023, Talence Humpact Emploi France est investi à 92.99% et est composé de 43 titres.

	Début Exercice Comptable	Fin Exercice Comptable	PERFORMANCE	
			VL	INDICE
TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE part AC	01/10/2022	29/09/2023	+12.21%	+26.78%
TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE part IC	01/10/2022	29/09/2023	+13.46%	
TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE part CS	01/10/2022	29/09/2023	+12.89%	
TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE part FC	01/10/2022	29/09/2023	+13.68%	

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

MOUVEMENTS TALENCE HUMPACT EMPLOI France

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant brut)
Acquisitions	18 390 860,11 €
Cessions	-19 282 335,74 €
Total général net	-891 475,63 €

Dix principaux achats sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
26/12/2022	Action	FR001400AJ45	MICHELIN	266 502,39
07/12/2022	Action	FR0000121014	LVMH	214 722,68
27/01/2023	Action	FR0000071946	ALTEN	208 820,28
01/11/2022	Action	FR0011726835	GAZTRANSPORT	202 791,30
28/11/2022	Action	FR0000125486	VINCI SA	193 981,88
07/12/2022	Action	FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	182 457,99
05/05/2023	Action	FR0014005SB3	FORSEE POWER-W/I	167 400,00
26/12/2022	Action	FR0010307819	LEGRAND SA	152 323,93
29/12/2022	Action	FR0010307819	LEGRAND SA	151 895,84
12/12/2022	Action	FR0000121014	LVMH	144 222,53

Dix principales ventes sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
21/02/2023	Action	FR0011675362	NEOEN SA	-353 602,38
28/11/2022	Action	FR001400AJ45	MICHELIN	-238 617,14
28/11/2022	Action	FR0000050809	SOPRA STERIA	-234 858,34
01/02/2023	Action	FR0000120073	AIR LIQUIDE	-218 297,66
28/11/2022	Action	FR0010307819	LEGRAND SA	-199 141,15
03/10/2022	Action	FR0000120271	TOTALENERGIES SE	-193 543,18
03/10/2022	Action	FR0000120271	TOTALENERGIES SE	-191 241,52
07/12/2022	Action	FR0000121485	KERING	-190 300,58
28/11/2022	Action	FR0000071946	ALTEN	-181 772,05
01/02/2023	Action	FR0004125920	AMUNDI	-179 605,70

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Non concerné.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société TALENCE GESTION a mis en place une procédure appelée « politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère. Ses effets sont permanents et s'appliquent pour les placements collectifs gérés par TALENCE GESTION (OPCVM et FIA).

Ce document peut être mis à jour à tout moment et sans préavis.

1. Organisation de l'exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des fonds est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis. Le vote final selon le mode tel que défini ci-après est effectué par le(s) gérant(s) concerné(s) par la valeur faisant l'objet d'une assemblée générale des actionnaires.

2. Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce les droits de vote

TALENCE GESTION est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking. Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres par la mise en œuvre d'un processus d'analyse qualitatif et de rencontres directes et régulières avec les entreprises dans lesquelles les fonds sont investis. La société de gestion a pour objectif d'investir dans des entreprises qui créent ou ont un potentiel de création de valeur pour leurs actionnaires, ce qui implique qu'elle a confiance dans leur gouvernance et qu'elle est en accord avec les stratégies fixées par ses dirigeants.

3. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer à l'occasion de l'exercice des droits de vote

A priori, compte tenu de notre connaissance et du suivi opéré sur les sociétés sous-jacentes, dans l'ensemble, les projets de résolutions des assemblées générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Une vigilance particulière est apportée aux dispositions concernant :

- La modification des statuts ;
- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- La nomination et la révocation des organes sociaux ;
- Les conventions dites réglementées ;
- Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- La désignation des « commissaires aux comptes ».

Plus précisément, Talence Gestion se réserve le droit de s'opposer aux mesures allant à l'encontre des thèmes suivants :

- Relatif au Conseil d'administration :
 - o Transparence et accessibilité des documents concernant la nomination, le renouvellement des membres, le nombre et la durée des mandats
 - o Respect du seuil d'indépendants au Conseil d'administration
 - o Approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible.A titre informatif, Talence Gestion sera attentif et votera en faveur de la représentation de l'actionnariat salarié au Conseil.
- Relatif à la politique des rémunérations :
 - o Transparence dans les éléments qui définissent le calcul des indicateurs de performance de l'entreprise. Talence Gestion pourra s'opposer à toute résolution qui donne l'effet d'attribuer gratuitement des actions sans avoir détaillé les conditions de performance et sa méthode de calcul. Talence Gestion analyse au cas par cas toute résolution qui donne l'effet d'attribuer des actions gratuites, stock-options et options de souscription.
- Relatif aux opérations capitalistiques :
 - o Contre toutes formes d'augmentation de capital sans Droits Préférentiels de Souscription (DPS) ou sans délai de priorité
 - o Augmentation de capital en cas d'une offre publique d'achat et autres mesures anti OPA
 - o Programmes de distribution d'actions aux salariés

Talence Gestion votera favorablement à toutes formes d'augmentation de capital sans DPS au profit des membres du personnel salariés et/ou à certains mandataires sociaux de la société.

Pour la défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des fonds communs de placement de TALENCE GESTION, la société de gestion se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

4. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer pour déterminer les cas dans lesquels elle exerce les droits de vote

a. Seuils

L'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises détenues en portefeuille dès que la société de gestion, au travers des fonds communs de placement qu'elle gère, détient :

- Au moins 1 % du capital ou des droits de vote d'une société ;

ou

- Que la ligne tous fonds confondus représente au moins 1% du total des actifs de la gestion collective.

Ces seuils sont mis en place à compter du 1er mai 2015. Précédemment, un seul seuil déterminait l'exercice des droits de vote : détention minimum de 2% du capital ou des droits de vote pour l'ensemble des fonds gérés.

Ces seuils ne sont pas applicables pour le fonds Talence HUMPACT EMPLOI FRANCE pour lequel toutes les sociétés en portefeuille entrent dans le périmètre d'exercice de la présente politique de droit de vote selon les dispositions spécifiques qui lui sont applicables.

b. Conflits d'intérêts

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur notre site internet www.talencegestion.fr. Le Code de Déontologie de la société de gestion applicable à l'ensemble des collaborateurs permet également d'éviter et d'encadrer les risques de conflits d'intérêts éventuels.

TALENCE GESTION est une société de gestion indépendante, et n'a pas de participations directes ou indirectes au sein des sociétés dont les titres sont détenus dans les portefeuilles des fonds. Elle exerce les droits de vote en toute indépendance dans l'intérêt des porteurs des fonds gérés.

5. Le mode d'exercice des droits de vote

TALENCE GESTION privilégie le vote par correspondance ou par voie électronique sur le site du dépositaire du fonds le cas échéant : les bulletins de vote sont complétés et transmis au dépositaire qui émet les attestations de position et les transmet à l'émetteur.

La société de gestion se réserve le droit en fonction des circonstances de recourir aux votes par une participation effective aux assemblées des actionnaires ou en donnant pouvoir au Président de la société ou exceptionnellement par procuration.

6. Rapport sur l'exercice des droits de vote

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion doit être établi dans les quatre mois de la clôture de son exercice social. Le rapport annuel est disponible sur le site internet de la société dans la rubrique « Informations Règlementaires ». Ce rapport précise notamment :

- 1° Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;
- 2° Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- 3° Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les prestataires de services d'investissements doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, les meilleurs résultats possibles pour le client (prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et du règlement, taille et nature de l'ordre, etc.), étant précisé que pour les clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total. Ses diligences sont décrites dans une politique d'exécution des ordres mise en place par chaque intervenant.

TALENCE GESTION en tant que société de gestion de portefeuille a des caractéristiques qui sont spécifiques à son activité et qui la dispense de la mise en place d'une politique d'exécution. Elle est tenue, en revanche, d'établir une politique de sélection des intermédiaires.

L'objectif de cette procédure est de sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lorsque TALENCE GESTION leur confie, pour votre compte, des ordres résultant des décisions d'investissement relatives à la gestion du portefeuille.

Cette obligation consiste donc à :

- sélectionner les intermédiaires selon un certain nombre de critères et en tout premier lieu, le critère du prix total (prix de l'instrument financier ajouté aux coûts liés à l'exécution)
- contrôler l'efficacité de la politique de sélection sur la base d'une évaluation semestrielle des intermédiaires sélectionnés,
- mettre à jour cette politique régulièrement, et vous tenir informés des changements significatifs.

Les critères de sélection des intermédiaires fournissant le service d'exécution d'ordre sont les suivants :

- Coût total de l'exécution
- Qualité de l'exécution des ordres
- Qualité du back-office
- Accès à des blocs de titres
- Coût de l'intermédiation
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire

Enfin, concernant les lieux d'exécution, Talence Gestion a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour Talence Gestion d'optimiser les opportunités d'exécution.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Conformément aux dispositions de l'article 314-82 du RGAMF, TALENCE GESTION rédigera un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation si les frais représentent pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 K€.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 9 (SFDR) :

Le fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance, promues par le fonds sur l'exercice 2022-2023 sont disponibles en annexe du présent rapport.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Talence Gestion : www.talencegestion.fr dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

Ce fonds est géré selon des critères ESG tel que présenté dans la partie commentaire de gestion du présent rapport annuel.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est établie afin de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et ne pas encourager une prise de risque excessive qui serait incompatible avec les profils de risque des fonds et des mandats, et qui serait contraire aux intérêts de la société de gestion et de ses clients. Elle a été établie par application du principe de proportionnalité.

La politique de rémunération est élaborée et réexaminée annuellement par l'organe de direction de la société de gestion : le Comité de Direction, puis communiquée aux salariés.

La politique de rémunération est communiquée à chaque collaborateur, et lui sont précisés pour l'exercice à venir les critères qui seront utilisés pour déterminer le montant de sa rémunération (augmentation du fixe et rémunération variable) ainsi que le calendrier prévu pour l'évaluation de ses performances.

Les éléments d'évaluation sont conservés dans le dossier personnel de chaque collaborateur.

Le RCCI veille au respect de l'application de la présente politique dans la détermination de la rémunération des salariés. Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci et sur son site internet.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération le cas échéant.

Au titre de l'exercice comptable 2022, vous trouverez ci-dessous :

- le montant total des rémunérations fixes brutes hors charges sociales versées à l'ensemble des collaborateurs présents au cours de l'exercice 2022 dont celles versées aux gérants financiers (Gestion Collective et Gestion Privée) ;
- le montant total des primes discrétionnaires brutes hors charges sociales versées à l'ensemble des collaborateurs présents au cours de l'exercice 2022 dont celles versées aux gérants financiers (Gestion Collective et Gestion Privée) ;
- le nombre de bénéficiaires concernés sachant qu'il y a pu avoir des entrées/sorties au cours de l'exercice.
- Et le cas échéant les rémunérations versées par les OPC directement, y compris les éventuelles commissions de performance.

Ce tableau inclut toutes les personnes salariées au cours de l'exercice dont celles le contrat de travail s'est terminé au cours de l'exercice, ainsi que les CDD et les apprentis.

Ce tableau n'inclut pas : les stagiaires, les primes d'aide versées par l'Etat aux collaborateurs éligibles (prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat, indemnité inflation).

	Total salaires bruts fixes versés en 2022		Total rémunérations variables brutes versées en 2022	
	Montants	Effectifs concernés	Montants	Effectifs concernés
Rémunérations brutes versées à l'ensemble du personnel de Talence Gestion, hors charges sociales	2 908 480	40	443 500	28
• Dont rémunérations versées à l'ensemble des gérants financiers de Talence Gestion	1 144 888	16	282 000	11
• Dont rémunérations versées directement par l'OPC aux salariés de Talence Gestion	Néant	Néant	Néant	Néant

RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global lié aux contrats financiers (y compris les titres financiers et les instruments du marché monétaire comprenant des contrats financiers) du fonds est basé sur le calcul de l'effet de levier par la méthode linéaire (« approche par l'engagement »).
La gestion de l'OPCVM n'a pas eu recours à l'effet de levier.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPCVM (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Nom du produit: **Talence Humpact Emploi France** (ci-après le « Produit Financier »)

Identifiant de l'entité juridique : **9695003ZVRI9ST6655**

Objectif d'investissement durable

Ce Produit Financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental :	<input type="checkbox"/> Il a promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et Bien qu'elle n'ait pas pour objectif un investissement durable, elle avait une proportion de 82,7% d'investissements durables.
<input type="checkbox"/> dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables avec un objectif social : 100% des investissements en actions réalisés, représentant 93% de l'actif net	<input type="checkbox"/> avec un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il a promu les caractéristiques E/S, mais n'a pas fait d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification établi dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne contient pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables avec un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif de développement durable au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure » du Produit Financier est d'investir dans des actions de sociétés de moyennes et grandes capitalisations françaises qui créent des emplois durables en France et qui mettent en œuvre une politique sociale vertueuses (exemples de critères analysés et évalués : création d'emplois, emploi des jeunes, insertion des personnes en situation de handicap, maintien des seniors dans l'emploi, respect de la parité hommes/femmes, formation et développement des compétences, etc.)

Le Produit Financier s'inscrit dans une démarche de recherche d'impact relatif à la création d'emplois en France et une approche socialement responsable. La sélection des entreprises est basée sur l'analyse de leurs pratiques en matières sociales, environnementale et de gouvernance, et liée à la gestion des parties prenantes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce Produit Financier, l'univers d'investissement a fait l'objet d'une notation Humpact liée aux politiques emplois de la société. Les pondérations utilisées pour définir celle-ci seront les suivantes : 1 tiers pour les éléments déclaratifs, 1 tiers pour la création d'emploi global et 1 tiers pour la création d'emploi selon les verticales : Jeunes, PSH et Seniors. Pour lui fournir les notations en question, Talence Gestion recourra à HUMPACT, prestataire spécialisé dans le suivi et l'évaluation des critères liés à l'emploi au sein des entreprises.

TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE suit la création d'emplois en France de l'ensemble de son portefeuille, avec un engagement qui doit ressortir positif sur 3 ans.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont promues par le produit financier.

TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE suit la création d'emplois et analyse les politiques sociales spécifiquement aux catégories considérées comme prioritaires et à fort enjeu social et sociétal, avec un engagement d'investir uniquement dans les entreprises évaluées au moins 3 étoiles sur 5.

A l'issue du processus de notation extra-financier, l'équipe de gestion sélectionnera chaque année des sociétés parmi celles les mieux notées et qui respecteront ses exigences en matière d'analyse financière.

Talence Gestion a mis en œuvre une définition de l'investissement durable.

Chez Talence Gestion, pour bénéficier de l'appellation « Investissement Durable », l'entreprise dans laquelle le Produit Financier investit doit exercer :

- une activité économique contribuant à un objectif environnemental ou social (pour ce Produit Financier : objectif social)
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives)
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance

Le score HUMPACT du Produit Financier s'élève à 4,5/5 étoiles, à comparer 4/5 étoiles pour son indice de référence le CAC 40 ESG NR (dividendes nets réinvestis). Le portefeuille, au 29 septembre 2023, représente plus de 465 000 emplois en France.

Au-delà des notations « S » qui traduisent en étoiles les politiques sociales des entreprises, la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence se matérialise également par des indicateurs d'impact comme celui de la création d'emplois en France :

- Sur 3 ans, les sociétés sélectionnées dans le fonds ont créé près de 16 300 emplois sur le territoire français contre une destruction de plus de 32 500 emplois pour son indice de référence, le CAC 40 ESG.
- La création d'emplois en France a été particulièrement dynamique au cours de l'année 2021/2022, où les entreprises du fonds ont créé plus de 13 600 emplois, tandis que son indice affiche une destruction de près de 3 000 emplois.
- Par ailleurs, au cours de la crise du COVID-19, entre fin 2019 et fin 2020, le fonds a démontré une solide résilience avec une destruction limitée des emplois des entreprises en portefeuille (-1 700 en France), à comparer à une destruction de l'indice de plus de 23 000 emplois en France.
- Sur l'année 2020/2021, toujours marquée par la crise du COVID-19, le fonds surperforme à nouveau son indice de référence avec une création de plus de 4 000 emplois, à l'inverse de la tendance observée sur l'indice de référence, -12 068 emplois entre 2020 et 2021.

En résumé, le fonds affiche une large contribution positive à la création d'emplois en France par rapport à son indice de référence sur 3 ans et une résilience démontrée en période de contraction de l'activité.

Cette surperformance générale est également démontrée à travers les scores sous-jacents, à savoir sur les catégories d'emplois « clés » notées par Humpact :

- Jeunes : Sur 3 ans, la variation relative des emplois des jeunes est de -3,14% sur le territoire français contre une variation de -5,02% pour son indice de référence, le CAC 40 ESG. Au cours de l'année 2021/2022 le fonds a créé 4296 emplois des jeunes.
- Séniors : Sur 3 ans, la variation relative des emplois des jeunes est de 10,7% sur le territoire français contre une variation de 8,30% pour son indice de référence, le CAC 40 ESG. Au cours de l'année 2021/2022 le fonds a créé 4819 emplois des séniors.

- Personnes en Situation de Handicap (PSH) : Sur 3 ans, la variation relative des emplois des personnes en situation de handicap est de 1,38% sur le territoire français contre une variation de -1,68% pour son indice de référence, le CAC 40 ESG.

Le portefeuille du Produit Financier est investi à 100% en Investissements Durables (contre 88% pour son indice de référence).

L'intensité carbone (scope 1 et 2/M€CA) du Produit Financier est de 127,42 tonnes par million d'euros de chiffre d'affaires. Cet indicateur environnemental surperforme l'indice de référence qui affiche une intensité carbone de 140,08 tonnes par million d'euros de chiffre d'affaires.

● **Comment les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable (environnemental ou social) ?**

Le Produit Financier s'appuie sur des processus d'identification et d'évaluation des PAI permettant de s'assurer que ses investissements ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social.

Voici l'ensemble des processus en place qui permettent de réduire l'exposition du Produit Financier à des préjudices significatifs :

- filtre d'exclusions normatives et sectorielles
- filtre de sélectivité ESG
- gestion des risques de controverses
- filtre d'exclusion et de pilotage des incidences négatives.

Ces procédures sont appliquées avant la sélection des titres.

Comment les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Les principales incidences négatives (PAI) correspondent aux impacts les plus négatifs liés à des décisions d'investissement, en termes de durabilité. Ces PAI sont liées aux sujets environnementaux, sociaux et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs PAI sont conçus comme un socle de mesures prises en compte au sein du processus d'investissement de l'ensemble des Produits Financiers gérés par Talence Gestion qui intègrent des critères ESG.

La prise en compte des principales incidences négatives (« PAI ») sont intégrées à différents niveaux :

- La mise en application d'une politique d'exclusion : définition de l'univers d'investissement « durable » éligible via la collecte de données brutes directement issues des informations diffusées par les émetteurs (document universel de référence). Ces données sont analysées via notre outil d'analyse FED (voir détail dans le tableau inséré ci-dessous) ;
- Le suivi extra-financier continu des entreprises en portefeuille qui consiste à dialoguer avec le management des entreprises afin de s'assurer que les sociétés dans lesquelles le fonds investit prennent en compte à long terme les facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Le fonds HUMPACT EMPLOI FRANCE porte une attention particulière à la dynamique et à la qualité des politiques sociales des entreprises dans lesquelles il investit ;
- L'identification, l'analyse et le suivi des controverses.

Thèmes	PAI	Indicateur de mesure
CLIMAT ET ENVIRONNEMENT		
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Scope 1 (tCo2 eq)
		Scope 2 (tCo2 eq)
		Scope 3 (tCo2 eq)
	2. Empreinte carbone	Total des émissions de GES (tCo2 eq)
	3. Intensité de GES	Intensité de GES des entreprises financées (tCo2 eq/M€ de chiffre d'affaires)
	4. Exposition au secteur des combustibles fossiles	% d'exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	% de production d'énergies non renouvelables des entreprises financées
% de consommation d'énergies non renouvelables des entreprises financées		
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'€ de revenus des entreprises financées, par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces sociétés émettrices ont un impact négatif sur ces zones
Eau	8. Emissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée (kg/M€ de financement)
Déchets	9. Déchets dangereux et radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par million d'euros investis, exprimé en moyenne pondérée (T/M€ de financement)
Politique de réduction des émissions	Additionnel : Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Part des investissements dans les entreprises détenues sans initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris
SOCIAL, RESPECT DES DROITS HUMAINS		
Indicateurs sociaux et liés à l'emploi	10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	% d'investissements dans des entreprises financées impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité et le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE	Part des émetteurs ne disposant ni de mécanisme de traitement des plaintes et griefs, ni de politique de mécanisme de conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	12. Ecart de rémunération hommes/femmes non ajusté Méthode de calcul	Moyenne pondérée du nombre d'employés de l'écart de rémunération hommes/femmes non ajusté des entreprises financées
	13. Diversité des sexes au sein du Conseil d'Administration	Rapport moyen du nombre de femmes par rapport aux hommes parmi les membres du conseil d'administration (ou équivalent) des entreprises

Activité controversée (éthiquement ou éco. non durable)	14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées
Politiques anti-corruption	Additionnel : Absence de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	Part des investissements dans des entités qui n'ont pas de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin conformes à la Convention des Nations Unies contre la corruption

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

A travers le processus de prise en compte des principales incidences négatives décrit ci-dessus, le Produit Financier est conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En effet, Talence Gestion qualifie de normatives les exclusions qui découlent du non-respect de normes internationales. A ce titre, elle exclue des émetteurs enfreignant gravement les conventions d'Ottawa et/ou d'Oslo, relevant des juridictions à haut risque ou non-coopératives visées par le GAFI ou encore des entreprises ne respectant pas les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU.

Ce filtre exclut les entreprises les plus controversées coupables de la violation des grands principes édictés par des lois et des traités internationaux axés sur le respect de l'environnement, sur les principes relatifs aux droits de l'Homme, sur les normes internationales du travail.

Comment ce produit financier a-t-il tenu compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

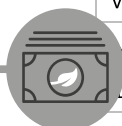
Le Produit Financier a pris en compte 16 principales incidences négatives (14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et 2 indicateurs additionnels). Le tableau présenté plus haut décrit en détail les principales incidences négatives et les indicateurs qui permettent de les mesurer pour en limiter les risques de durabilité.

Cette prise en compte est réalisée avant l'investissement et donne lieu à une exclusion d'une partie importante de l'univers d'investissement (42% d'exclusion).

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

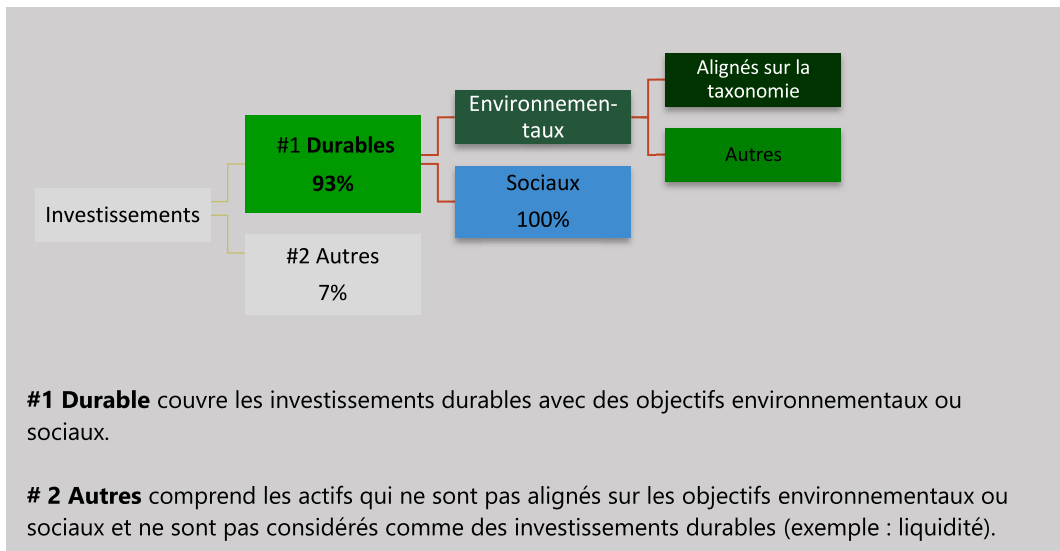
Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
LVMH	Consommation Discrétionnaire	7,05%	France
GTT	Énergie	5,10%	France
DASSAULT SYSTEMES	Technologies de l'Information	4,05%	France
HERMES	Consommation Discrétionnaire	3,65%	France
WAVESTONE	Technologies de l'Information	3,49%	France
LEGRAND	Industrie	3,46%	France
ALSTOM	Industrie	3,44%	France
VEOLIA ENV.	Services aux Collectivités	3,21%	France
NEOEN	Services aux Collectivités	3,21%	France
LOGISTICS	Industrie	3,16%	France

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité

● Quelle a été la répartition de l'actif ?



Le Produit Financier s'est engagé à investir 100% de ses investissements (hors liquidités) dans des investissements considérés comme durables. Au 29/09/2023, le portefeuille de Talence Humpact Emploi France était investi à 100% en investissements alignés à des objectifs sociaux, ce qui représentait 93% de son actif net, les 7% restants étant constitués de liquidités, de créances et de dettes.

— Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs économiques des investissements réalisés au sein du Produit Financier sont :

- Consommation Discrétionnaire : 25,8%
5 652 emplois créés par le secteur sur 3 ans
- Industrie : 24,5%
5 108 emplois créés par le secteur sur 3 ans
- Technologies de l'Information : 16,2%
2 348 emplois créés par le secteur sur 3 ans
- Services aux Collectivités : 9,5%
2 083 emplois créés par le secteur sur 3 ans



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Produit Financier n'a pas d'engagement sur l'alignement de ses investissements avec la taxonomie européenne, faute de données exploitables à ce jour.

Toutefois a posteriori, 12% des investissements du Produit Financier ressortent alignés avec la Taxonomie Européenne.

● Quelle est la part minimum des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable, faute de données exploitables ce jour.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE se compare-t-il aux périodes de référence précédentes ?

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible intensité de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent notamment aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** qui reflète la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises détenues
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) montrant les investissements verts réalisés par les entreprises détenues, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **des dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues.

Non applicable, faute de données exploitables ce jour.



Quelle était la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a investi un minimum de 93% de son actif dans des valeurs qui sont considérées comme étant des investissements durables. Cependant, Talence Gestion n'est pas en mesure de communiquer la proportion d'investissement durable sur le plan environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE réalisés par ce Produit Financier.



Quelle était la part minimale d'investissements durables à objectif social ?

Le produit financier a investi 100% de son portefeuille dans des valeurs qui sont considérées comme étant des investissements durables à objectif social, ce qui représente 93% de son actif net.



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique « autres », quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Il y a 7% des investissements inclus dans "#2 Autres". Ils se composent de liquidités, de créances et de dettes, qui par nature, son sans objectif social.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Produit Financier a un objectif de développement durable social au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Le fonds a été géré selon une combinaison de la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et d'un score Humpact qui comprend l'analyse et l'évaluation des politiques sociales des entreprises, avec un objectif de développement durable : la création d'emplois en France.

Sa stratégie d'investissement durable met en œuvre plusieurs éléments :

- Un filtre d'exclusions normatives et sectorielles
- Un filtre de sélectivité ESG
- Le suivi et la gestion des risques de controverses ; et
- Un filtre d'exclusion des incidences négatives.

Sur l'analyse ESG, l'ensemble du portefeuille est couvert par notre méthodologie d'analyse et d'évaluation FED et un filtre d'exclusion des incidences négatives. Au total 47% des entreprises de l'univers d'investissement du Produit Financier sont exclus.

Par ailleurs, une approche de sélectivité « Best in Universe » est mise en œuvre avec une exclusion des entreprises les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse sur la thématique sociale « HUMPACT » (analyse des 130 critères qui évalue la qualité de l'ensemble de la politique sociale de l'entreprise). Cette étape amène l'exclusion de l'ensemble des entreprises ayant moins de 3 étoiles sur 5.

L'objectif d'investissement social est validé passe ces étapes d'analyse et d'exclusion.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



Un indice spécifique est-il désigné comme référence pour atteindre l'objectif d'investissement durable ?

- **Comment l'indice de référence tient-il compte des facteurs de durabilité d'une manière qui est continuellement alignée sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement avec la méthodologie de l'indice est-il assuré en permanence ?**

Non applicable

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**

Non applicable

- **Où peut-on trouver la méthodologie utilisée pour calculer l'indice désigné ?**

Non applicable



Talence Humpact Emploi France

Fonds commun de placement

Société de gestion : Talence Gestion – 38 avenue Hoche - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP Talence Humpact Emploi France,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds commun de placement (FCP) Talence Humpact Emploi France relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du fonds commun de placement établi par la société de gestion.

5. Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 22 janvier 2024

Le commissaire aux comptes,

DocuSigned by:
Pascal COSSÉ
743EDCF0AFF04E7...

Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité
Représenté par
Pascal Cossé

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	35 239 203,30	32 131 776,74
Actions et valeurs assimilées	35 239 203,30	32 131 776,74
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	35 239 203,30	32 131 776,74
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	613 583,77	1 413 675,22
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	613 583,77	1 413 675,22
COMPTES FINANCIERS	2 198 862,93	2 133 466,25
Liquidités	2 198 862,93	2 133 466,25
TOTAL DE L'ACTIF	38 051 650,00	35 678 918,21

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	36 536 298,87	33 770 230,51
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	816 805,30	100 300,15
Résultat de l'exercice (a,b)	544 174,35	402 815,49
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	37 897 278,52	34 273 346,15
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	154 371,48	1 405 572,06
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	154 371,48	1 405 572,06
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	38 051 650,00	35 678 918,21

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	42 502,50	0,01
Produits sur actions et valeurs assimilées	973 523,78	802 676,60
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 016 026,28	802 676,61
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	8 841,60
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	8 841,60
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 016 026,28	793 835,01
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	455 287,93	387 188,66
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	560 738,35	406 646,35
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-16 564,00	-3 830,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	544 174,35	402 815,49

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Talence Gestion a sélectionné les intermédiaires qu'elle estime garantir la meilleure exécution des ordres de bourse. La politique de meilleure sélection des intermédiaires applicables est disponible sur le site internet.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part AC : 2,00% TTC maximum Part IC : 0,80% TTC maximum
	Frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾ (Cac, dépositaire, valorisateur, distribution, avocats)	Actif net	Dans la limite globale suivante : Si actif net < 15 M€ : limite max de 0,17% Si actif net > 15 M€ : limite max de 0,10%
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Société de gestion : Néant Dépositaire : Barème selon place de cotation au jour d'établissement du prospectus qui peut être soumis à une révision tarifaire Actions et OPC France max : 20 €
4	Commission de surperformance	Actif net	Parts AC, IC et CS : 15% TTC maximum de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indice Euronext CAC 40 ESG Net Return (dividendes) En cas de sous performance du fonds sur une période de référence, celle-ci devra être compensée dans un délai de 5 ans avant que des frais de Part FC : Néant

(1) Le Fonds est susceptible de ne pas informer les porteurs de parts de manière particulière en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile. L'information sera alors réalisée préalablement à sa prise d'effet par tout moyen (par exemple, sur le site Internet de la société de gestion de portefeuille, dans la rubrique relative à l'OPCVM concerné).

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du fonds ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et ne sont pas affichés ci-dessus.

Des frais liés à la recherche peuvent être facturés à l'OPCVM.

Le cas échéant, l'information relative à ces frais sera décrite dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Commission de surperformance :

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence, sous condition que le fonds ait enregistré une performance positive. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est le CAC All Tradable dividendes réinvestis.

La période de référence de la performance correspond :

- pour la première période de référence : du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 ;

- pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse d'octobre au dernier jour de bourse de septembre de l'année suivante.

Fréquence de prélèvement : la commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence de la part du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

• Pendant la période de référence :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera pour les parts AC, IC et CS 15% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

• A la fin de la période de référence, étant remplie la condition que le fonds ait enregistré sur cette période une performance positive:

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la Société de gestion.

- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote-part acquise à la Société de gestion lors de rachat durant la période de référence). La période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part.

Exemple :

Période de référence	Actif valorisé du fonds	Actif de référence du fonds	Performance du fonds	Frais de gestion variables	Prolongement de la période de référence
Année 1	10%	-2%	Surperformance : 12%	Oui	Non
Année 2	10%	10%	Surperformance : 0%	Non	Non
Année 3	5%	10%	Sous performance : -5%*	Non	Oui
Année 4	8%	5%	Sous performance : -2%*	Non	Oui

* La sous-performance du fonds sur la période de référence doit être compensée dans un délai de 5 ans avant que les frais de gestion variables ne deviennent exigibles

Les performances passées du fonds par rapport à l'indice de référence sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.talencegestion.fr

Ces frais (partie fixe et éventuellement variable) sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

Pratique en matière de commissions en nature :

La société de gestion ne perçoit pas de commission en nature.

Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part AC	Capitalisation	Capitalisation
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part CS	Capitalisation	Capitalisation
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part FC	Capitalisation	Capitalisation
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part IC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	34 273 346,15	19 814 598,67
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 892 218,59	24 089 920,26
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 781 276,48	-3 304 891,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 754 791,46	1 592 575,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-767 116,58	-1 394 066,52
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,02	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-136 837,48	-239 773,23
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 101 414,49	-6 691 663,14
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-962 160,98	-4 063 575,47
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 063 575,47	-2 628 087,67
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	560 738,35	406 646,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	37 897 278,52	34 273 346,15

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 198 862,93	5,80
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 198 862,93	5,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	611 286,17
	Souscriptions à recevoir	2 297,60
TOTAL DES CRÉANCES		613 583,77
DETTES		
	Achats à règlement différé	46 287,41
	Rachats à payer	60 100,77
	Frais de gestion fixe	47 983,30
TOTAL DES DETTES		154 371,48
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		459 212,29

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part AC		
Parts souscrites durant l'exercice	10 287,1108	1 218 224,89
Parts rachetées durant l'exercice	-16 923,7468	-1 986 754,65
Solde net des souscriptions/rachats	-6 636,6360	-768 529,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	72 659,8671	
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part CS		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 000,0000	
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part FC		
Parts souscrites durant l'exercice	11,4500	1 465 000,84
Parts rachetées durant l'exercice	-11,1000	-1 398 347,36
Solde net des souscriptions/rachats	0,3500	66 653,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	222,0847	
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part IC		
Parts souscrites durant l'exercice	16,3664	208 992,86
Parts rachetées durant l'exercice	-33,9662	-396 174,47
Solde net des souscriptions/rachats	-17,5998	-187 181,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	212,9219	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part CS	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part FC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part AC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	193 088,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,13
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part CS	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	186,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,52
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part FC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	234 770,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,83
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	27 242,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,02
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	544 174,35	402 815,49
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	544 174,35	402 815,49

	29/09/2023	30/09/2022
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	34 187,16	642,80
Total	34 187,16	642,80

	29/09/2023	30/09/2022
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part CS		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	122,03	75,95
Total	122,03	75,95

	29/09/2023	30/09/2022
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part FC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	470 177,01	366 974,32
Total	470 177,01	366 974,32

	29/09/2023	30/09/2022
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	39 688,15	35 122,42
Total	39 688,15	35 122,42

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	816 805,30	100 300,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	816 805,30	100 300,15

	29/09/2023	30/09/2022
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	182 536,69	24 631,22
Total	182 536,69	24 631,22

	29/09/2023	30/09/2022
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part CS		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	255,44	30,99
Total	255,44	30,99

	29/09/2023	30/09/2022
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part FC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	578 760,01	68 524,28
Total	578 760,01	68 524,28

	29/09/2023	30/09/2022
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	55 253,16	7 113,66
Total	55 253,16	7 113,66

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	19 814 598,67	34 273 346,15	37 897 278,52
Parts TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part AC en EUR			
Actif net	9 823 276,45	8 201 120,96	8 432 848,28
Nombre de titres	75 770,8533	79 296,5031	72 659,8671
Valeur liquidative unitaire	129,64	103,42	116,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,89	0,31	2,51
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,18	0,00	0,47
Parts TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part CS en EUR			
Actif net	13 052,66	10 475,53	11 826,37
Nombre de titres	1 000,0000	1 000,0000	1 000,0000
Valeur liquidative unitaire	13,05	10,47	11,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,59	0,03	0,25
Capitalisation unitaire sur résultat	0,06	0,07	0,12
Parts TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part FC en EUR			
Actif net	5 479 699,95	23 615 527,26	26 888 957,55
Nombre de titres	41,5820	221,7347	222,0847
Valeur liquidative unitaire	131 780,57	106 503,52	121 075,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5 991,59	309,03	2 606,03
Capitalisation unitaire sur résultat	1 721,94	1 655,01	2 117,10
Parts TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part IC en EUR			
Actif net	4 498 569,61	2 446 222,40	2 563 646,32
Nombre de titres	342,2686	230,5217	212,9219
Valeur liquidative unitaire	13 143,38	10 611,67	12 040,31
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	596,77	30,85	259,49
Capitalisation unitaire sur résultat	143,24	152,36	186,39

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	7 300	1 166 832,00	3,08
ALSTOM	EUR	57 600	1 301 760,00	3,44
ALTAREA	EUR	1 600	139 040,00	0,37
ALTEN SA	EUR	3 800	473 480,00	1,25
AMUNDI SA	EUR	10 000	533 500,00	1,41
AXA SA	EUR	37 000	1 042 660,00	2,75
BENETEAU	EUR	61 500	704 790,00	1,86
COVIVIO SA	EUR	9 210	387 741,00	1,03
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	43 500	1 535 332,50	4,05
DERICHEBOURG	EUR	66 000	315 480,00	0,84
EDENRED	EUR	4 000	237 120,00	0,62
ERAMET	EUR	2 000	144 500,00	0,39
ESKER SA	EUR	5 000	626 000,00	1,65
ESSILORLUXOTTICA	EUR	4 000	660 640,00	1,74
FORSEE POWER PROM-W/I	EUR	130 000	407 550,00	1,08
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	16 600	1 933 900,00	5,10
GROUPE FNAC	EUR	14 700	341 040,00	0,90
HERMES INTERNATIONAL	EUR	800	1 383 840,00	3,65
ICADE EMGP	EUR	18 300	572 058,00	1,51
ID LOGISTICS GROUP	EUR	4 800	1 197 600,00	3,16
KERING	EUR	2 100	906 990,00	2,40
LEGRAND SA	EUR	15 000	1 309 500,00	3,46
LNA Sante SA	EUR	28 500	703 950,00	1,86
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	3 730	2 672 172,00	7,05
MANITOU BF	EUR	30 000	681 000,00	1,79
MICHELIN (CGDE)	EUR	34 400	1 000 008,00	2,63
NEOEN SA	EUR	43 990	1 215 003,80	3,21
NEXITY	EUR	26 000	363 220,00	0,96
S.O.I.T.E.C.	EUR	4 800	757 200,00	2,00
SANOFI	EUR	8 300	842 284,00	2,23
SEB	EUR	6 500	576 225,00	1,52
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	3 000	330 600,00	0,87
SOPRA STERIA	EUR	3 100	607 290,00	1,60
STEF	EUR	10 800	1 144 800,00	3,02
TF1 - TELEVISION FRANCAISE 1 SA	EUR	60 000	434 700,00	1,14
THERMADOR GROUPE	EUR	10 200	803 760,00	2,12
TRIGANO SA	EUR	6 500	835 250,00	2,20
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	44 400	1 217 892,00	3,21
VINCI SA	EUR	11 000	1 155 220,00	3,05
VOLTALIA	EUR	88 000	902 880,00	2,38
WAVESTONE	EUR	26 700	1 324 320,00	3,49
WORLDLINE SA	EUR	5 500	146 575,00	0,38
TOTAL FRANCE			35 035 703,30	92,45
LUXEMBOURG				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LHYFE SAS	EUR	37 000	203 500,00	0,54
TOTAL LUXEMBOURG			203 500,00	0,54
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			35 239 203,30	92,99
TOTAL Actions et valeurs assimilées			35 239 203,30	92,99
Créances			613 583,77	1,62
Dettes			-154 371,48	-0,41
Comptes financiers			2 198 862,93	5,80
Actif net			37 897 278,52	100,00

Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part IC	EUR	212,9219	12 040,31
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part AC	EUR	72 659,8671	116,05
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part CS	EUR	1 000,0000	11,82
Part TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part FC	EUR	222,0847	121 075,23